

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 166
N° 4 - Numera Taac

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 13
no Tenuare 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

Présidence

Arrêté n° 19 PR du 13 janvier 2017 mettant fin aux fonctions de M. Albert Solia, ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, et des transports intérieurs.....	36
Arrêté n° 20 PR du 13 janvier 2017 mettant fin aux fonctions de M. Patrick Howell, ministre de la santé et de la recherche.....	36
Arrêté n° 21 PR du 13 janvier 2017 portant nomination de Mme Nicole Bouteau aux fonctions de ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions	36
Arrêté n° 22 PR du 13 janvier 2017 portant nomination de M. Jacques Raynal aux fonctions de ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille.....	37
Arrêté n° 23 PR du 13 janvier 2017 portant nomination de M. Luc Faatau aux fonctions de ministre de l'équipement et des transports intérieurs	37
Arrêté n° 24 PR du 13 janvier 2016 portant modification de l'arrêté n° 676-PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions....	37

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 19 PR du 13 janvier 2017 mettant fin aux fonctions de M. Albert Solia, ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, et des transports intérieurs.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Albert Solia, ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, et des transports intérieurs.

Art. 2.— L'arrêté n° 685 PR du 17 septembre 2014 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme, et des transports intérieurs est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 20 PR du 13 janvier 2017 mettant fin aux fonctions de M. Patrick Howell, ministre de la santé et de la recherche.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick Howell, ministre de la santé et de la recherche.

Art. 2.— L'arrêté n° 209 PR du 25 mars 2015 relatif aux attributions du ministre de la santé et de la recherche est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 21 PR du 13 janvier 2017 portant nomination de Mme Nicole Bouteau aux fonctions de ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er. — Mme Nicole Bouteau est nommée ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 22 PR du 13 janvier 2017 portant nomination de M. Jacques Raynal aux fonctions de ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er. — M. Jacques Raynal est nommé ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 23 PR du 13 janvier 2017 portant nomination de M. Luc Faatau aux fonctions de ministre de l'équipement et des transports intérieurs.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er. — M. Luc Faatau est nommé ministre de l'équipement et des transports intérieurs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 janvier 2017.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 24 PR du 13 janvier 2016 portant modification de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er. — L'ordre protocolaire et les portefeuilles ministériels définis à l'article 1er de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 précité sont modifiés conformément aux alinéas suivants.

Les alinéas 2 à 10 de l'article 1er de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 précité sont ainsi rédigés :

- “ M. Teva Rohfritsch, vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques ;
- M. Jean-Christophe Bouissou, ministre du logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, en charge du numérique, porte-parole du gouvernement ;
- M. Nuihau Laurey, ministre des finances, de l'énergie et des mines ;

- M. Tearii Alpha, ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières et de la valorisation du domaine ;
- Mme Nicole Bouteau, ministre du tourisme et des transports internationaux, en charge des relations avec les institutions ;
- M. Jacques Raynal, ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille ;
- M. Luc Faatau, ministre de l'équipement et des transports intérieurs ;
- Mme Tea Frogier, ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche ;
- Mme Nicole Sanquer-Fareata, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur ;

- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement et de l'artisanat, en charge de la promotion des langues et de la communication."

Art. 2.— L'article 2 de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 est remplacé par les dispositions suivantes :

"Art. 2.— Les attributions relevant de l'emploi, du partenariat avec les collectivités, des postes et télécommunications, et des affaires internationales sont exercées par le Président de la Polynésie française."

Art. 3.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 janvier 2017.
Edouard FRITCH.